



Compte rendu du Conseil

d'Administration du CODEP 35 de CYCLOTOURISME



Du Vendredi 16 SEPTEMBRE 2022

Présents : Patrick LE SAUX – Serge MASSOT – Jean Michel LE FOL – Dorothee MADEC – Yves LENOEL – Loïc RIFFIER – Yann LE PORT

Excusés : Dominique MORIN (pouvoir à P LE SAUX)

- **Approbation du Cpte Rendu du CA du 19 Mai 2022** : à l'unanimité

- **Effectifs** :

Le nombre de licenciés, à ce jour, est de **3.238** soit une augmentation de 81 adhérents

- **TRESORERIE** :

Les finances du CODEP sont « positives » avec un excédent de l'exercice de 5.519,50 EUROS.

Il est demandé, pour l'AG de bien vouloir préciser la nature de cet excédent (séjour CODEP sur 2 exercices comptables, notamment et autres.....) et à cet effet de préciser par « organisation » les sommes allouées et dépensées

Il est noté que la subvention du Conseil Départemental, au titre de l'année 2022, n'a pas été attribuée

Une subvention de l'ANS a été attribuée pour 2.500 Euros

Il est rappelé à chaque Commission qu'il leur faut réaliser un budget prévisionnel pour l'année à venir (sept 2022 – août 2023)

La résiliation de l'ancien logiciel comptable n'est pas réalisée à ce jour, et Jean-Michel prend ce dossier en charge.

NB : les nouvelles flèches directionnelles sont arrivées

Maison des Sports - 13 B avenue de Cucillé – 35065 RENNES Cedex

COMMISSION JEUNES.

Proposition à l'étude d'un critérium Route et Concours d'Education Routière à PIPRIAC .

Suggestion : Que chaque club puisse organiser, avec l'assistance du CODEP, tout ou partie du critérium VTT afin de multiplier les réunions inter-Jeunes

COMMISSION VTT .

Deux idées sont avancées :

- La réalisation d'un challenge interclubs, l'idée étant que les jeunes vététistes de chaque club du département puisse se rencontrer plus souvent. Définir les sorties support de ce challenge pour lesquelles une participation du codep serait possible pour les déplacements des jeunes
- La Participation « groupée », sous l'égide de la commission VTT du CODEP, à une manifestation Nationale comme les MONTS D'ARREE

COMMISSION FORMATION

Prévision d'une formation ANIMATEUR au début de l'année 2023, dans le Nord du département (Combours, Dol, Cancale, etc.....)

Pour les stages PSC1 :

- chaque club en mesure de réunir 10 Participants peut prendre l'initiative de le réaliser (prise en charge financière du Codep selon les mêmes modalités que cette année)
- De son côté, le comité organisera une ou des formations PSC1 en 2023.

COMMISSION TOURISME

Serge MASSOT est en repérage autour du MT ST MICHEL, afin de finaliser la mise en place d'une nouvelle randonnée permanente.

COMMISSION FEMININES

La Flèche RENNES – ANGERS et retour pour le weekend du 24 & 25 SEPTEMBRE est en bonne voie avec 49 inscrites.

Il est à noter, que le mode d'inscription en ligne initié par Jean-Michel, a connu un « vif » succès puisque la moitié des engagées ont utilisé le mode de

paiement en ligne.....la transition numérique est en marche

COMMISSION SECURITE

La nécessité d'organiser une JOURNEE SECURITE, sur le vélo, semble plus pertinente.

N.B : un courrier d'un cycliste du club de LA RICHARDAIS, sur le défaut d'un dos d'âne « dangereux » sur le secteur de la VILLE ES NONAIS a été communiqué et notre délégué SECURITE, Loïc RIFFIER,

va rencontrer le cycliste.

COMMISSION SANTE

Les revues SPORT - SANTE seront distribuées aux participants des formations Fédérales.

Dans le cadre de la participation d'un adhérent du club de PLEINE FOUGERES à une formation « ENCADRER le SPORT sur ORDONNANCE », savoir s'il y a lieu de verser une subvention et de quelle nature ? A l'étude

QUESTIONS DIVERSES :

TOUS et TOUTES à PARIS 2024 :

Afin d'affiner les modalités de cette MANIFESTATION NATIONALE, les présidents de clubs recevront en même temps que la convocation à la réunion de calendrier du 18 Novembre 2022, le projet des différentes formules de pratique

qu'il est possible de mettre en place. A charge pour eux d'interroger leurs adhérents, et ainsi pouvoir en fonction des réponses apportées, définir les différents projets à mettre en place.....

La réalisation d'une chasuble « CODEP 35 » :

Le sujet soulève différentes difficultés (couleur, matière, etc.....). et l'on s'oriente vers une participation financière aux clubs qui commanderait ce genre de vêtement (chasuble, maillots,.....) à la condition que les logos

FFVELO et CODEP 35 apparaisse de façon visible (voir format) sur la face du vêtement, sans aucune publicité commerciale.

Le remplacement de l'Arche est envisagé :

- Compte tenu de son état de vétusté
- Compte tenu de son aspect « démodé » (partenariat GRDF rompu, logo FFVELO, formulation A VELO tout est plus beau, présence de nos soutiens institutionnels REGION et DEPARTEMENT)

RENNES, le 16 SEPTEMBRE 2022, clôture des débats à 22h 30.